



Partir en vacances avec l'aide de la Caf !

La Caf des Bouches-du-Rhône vous aide à financer le départ en vacances de vos enfants, dans l'un des centres agréés Vacaf, avec l'Aide aux vacances enfants (AVE). Cette aide est directement versée à l'organisme de vacances et est accordée dans la limite des crédits disponibles.

Conditions pour bénéficier de l'aide

- Être allocataire de la Caf 13, avec au moins 1 enfant à charge de 4 à 17 ans
- Avoir un quotient familial inférieur à 900 € au 31 janvier 2025
- Partir en France métropolitaine, pendant les vacances scolaires 2025, pour une période de 5 jours minimum à 15 jours maximum, fractionnés ou non, dans la limite de 3 séjours par an
- Pour les parents séparés, être résident tous les deux dans les Bouches-du-Rhône, avec au moins 1 enfant à charge de 4 à 17 ans en résidence alternée, et ayant au moins une allocation mensuelle partagée entre eux. Un enfant ne bénéficie de l'aide qu'une seule fois dans l'année
- ✓ Réserver le séjour dans l'un des centres de vacances agréés sur le site www.vacaf.org

Dans la limite des crédits disponibles

Les montants de l'aide

Quotient familial	Participation financière de la Caf
de 0 à 300€	75% dans la limite de 45€*
de 301 à 600€	55% dans la limite de 33€*
de 601 à 900€	35% dans la limite de 21€*

Pour les enfants en situation de handicap, et bénéficiant de l'AAEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé), l'AVE est majoré :

Quotient familial	Participation financière de la Caf
de 0 à 300€	90 % dans la limite de 54€*
de 301 à 600€	80 % dans la limite de 48€*
de 601 à 900€	70 % dans la limite de 42€*

*par jour et par enfant

Exemple



Plus d'infos sur caf.fr

La Caf est à vos côtés